

« LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RÉGULATEUR SOCIAL ET TERRITORIAL »



Jean-Yves Gouttebel en visite au lac Chambon avec le maire de Chambon-sur-Lac, Daniel Roux.



Interview

Jean-Yves GOUTTEBEL,
président du Conseil départemental

Le Conseil départemental travaille avec un seul objectif : se rassembler dans l'intérêt de chaque Puydômois autour de la Solidarité. Solidarité des personnes, solidarité des territoires, solidarité des générations. Jean-Yves Gouttebel décrit comment cette volonté se traduit dans les politiques du Conseil départemental.

Le Conseil départemental est-elle la collectivité la mieux placée pour assurer le développement et l'égalité des territoires ?
Jean-Yves Gouttebel : On a souhaité agrandir les Régions. C'est certainement une bonne chose en termes de compétitivité économique mais, d'une certaine manière, on a éloigné le pouvoir des citoyens. C'est pourquoi la loi NOTRe a aussi conforté les Départements dans leur rôle de collectivité des solidarités sociales et territoriales. Ils ont, en effet, un rôle majeur à jouer en faveur de l'aménagement et du développement de nos territoires, entre des intercommunalités reconfigurées et des régions agrandies. Les citoyens ont besoin de proximité et c'est encore plus vrai en milieu rural. Il ne s'agit pas d'opposer l'espace urbain à l'espace rural. Il faut simplement veiller aux équilibres et le Conseil



La traverse de Saint-Floret a été entièrement rénovée en 2016.

départemental a un rôle de « régulateur » social et territorial qui amortit les crises et limite les fractures. Le fort creusement des inégalités territoriales au niveau national rend stratégiques et indispensables les politiques de solidarité territoriale. Toutes les politiques que nous menons au Conseil départemental ont cet objectif : garantir à tous les habitants du Puy-de-Dôme un égal accès aux équipements et aux services.

Comment se concrétise cette politique sur le terrain ?

J-Y.G. : Encourager les solidarités territoriales, c'est soutenir les projets des communes, permettre la réhabilitation d'un bâtiment communal, aménager la place du bourg, aider à la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement, etc... Mais, au-delà de ces aides financières, une majorité de communes et certaines communautés de communes ne disposent pas des moyens suffisants en matière d'assistance technique pour l'exercice de leurs compétences. Ainsi, nous avons la volonté de développer le rôle d'appui et de soutien du Conseil départemental auprès de celles-ci, tel que cela a été prévu par la loi grâce à notre agence d'ingénierie territoriale. Quand on parle d'aména-

gement du territoire, on pense également au numérique. La fracture sociale, générationnelle et culturelle du numérique est toujours une réalité. Grâce à Wifi 63 et au déploiement du Très Haut Débit, nous permettons aux Puydômois mais aussi aux entreprises, aux collectivités et aux associations d'accéder à tous les services qu'offre Internet.

Au-delà de l'aide aux collectivités, le Département peut-il faire jouer d'autres leviers d'actions ?

J-Y.G. : Ils sont nombreux. Le Conseil départemental souhaite développer par exemple la « Silver economy », avec toutes les perspectives de développement économique et d'activités nouvelles qu'offrent l'accompagnement de la dépendance et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Nous agissons également dans le domaine de l'éducation, en faisant des collèges des pôles d'attractivité structurants pour les territoires, en lien avec le réseau des écoles alentour, afin d'offrir des conditions optimales d'accès au service public éducatif, dans une logique d'égalité. Cette politique est bâtie autour de l'intérêt de l'enfant et de sa réussite scolaire. L'aménagement du territoire passe également

par l'entretien de notre réseau routier et par l'organisation des modes de transports. C'est sans oublier le développement culturel et sportif local, à travers le soutien au milieu associatif et la mise en œuvre de nombreuses actions dans des domaines comme la lecture publique, l'enseignement artistique ou le spectacle vivant. Autre enjeu capital pour le Conseil départemental : le développement durable du territoire. Cela passe par exemple par l'aide aux collectivités pour isoler leurs bâtiments publics (opération Cocon), ou le développement des circuits courts en agriculture qui apportent de la valeur ajoutée aux exploitations agricoles (agrilocal 63). Notre département doit être et doit demeurer un territoire où il fait bon vivre. C'est aussi notre engagement pour les générations futures.